

Mission Permanente du Bénin

auprès de l’Office des Nations Unies

et des Autres Organisations Internationales à Genève

Ambassade

de la République du Bénin

près la Confédération Suisse

***Orateur :*** *Ambassadeur Laourou*

*Représentant Permanent Adjoint*

**23ème Session DU GROUPE DE TRAVAIL de L’Examen Périodique Universel**

**RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL RELATIF A L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL**

**DE LA MAURITANIE.**

**(Genève le 03 Novembre 2015)**

**------@------**

**DECLARATION DU BENIN**

**------@------**

**Monsieur le Président,**

La délégation du Bénin souhaite la bienvenue à la délégation de la Mauritanie, et la félicite pour les renseignements fournis dans son rapport national, et pour les efforts que déploie la Mauritanie pour assurer à l’ensemble de ses citoyens, la pleine jouissance des droits de l’homme.

Elle salue les initiatives des Autorités mauritaniennes visant à promouvoir les droits des femmes et leur rôle dans la vie publique, ainsi qu’à combattre les violences à leur encontre, y compris les mutilations sexuelles féminines et la pratique des mariages précoces.

La délégation du Bénin note avec satisfaction les avancées enregistrées dans ce domaine, notamment les engagements des Autorités mauritaniennes :

* en matière de participation politique des femmes lors des élections législatives et communales de novembre 2013, à l’issue desquelles une progression de leur participation à l’Assemblée Nationale a été notée, avec un taux de représentation de (22,4%) ; de (35,58%) au niveau communal, et 18% au Sénat.
* la ratification du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture, la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées et la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

La délégation du Bénin souhaiterait connaître les stratégies mises en place pour l’enregistrement et l’accueil des migrants, et les mesures prises pour combattre le travail infantile, et la traite des enfants.

Elle recommande à la Mauritanie de renforcer les dispositifs légaux de protection des mineurs, d’adopter les dispositions du code pénal fixant à sept (7) ans l’âge de la responsabilité pénale.

Enfin, le Bénin recommande l’adoption du rapport sous examen, et exhorte la Communauté internationale à poursuivre son soutien à la Mauritanie dans différents domaines, y compris en matière de protection et promotion des droits de l’homme.

Je vous remercie